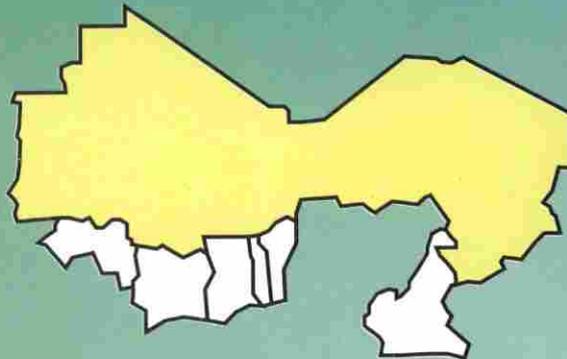


1094

Programme d'Ajustement Structurel,
Echanges Régionaux
et Sécurité Alimentaire
en Afrique de l'Ouest

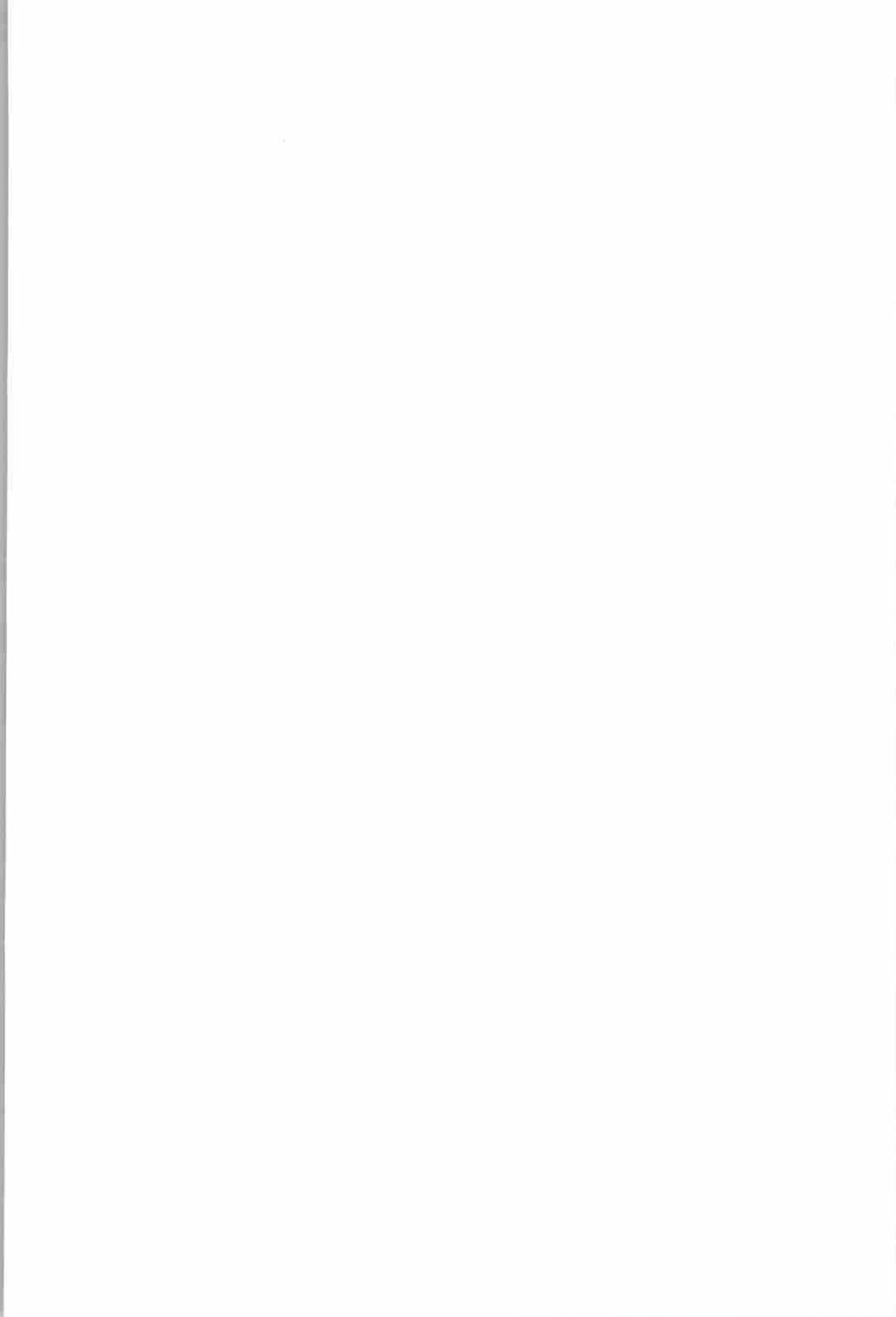


*Document didactique
à l'intention des acteurs du secteur privé*

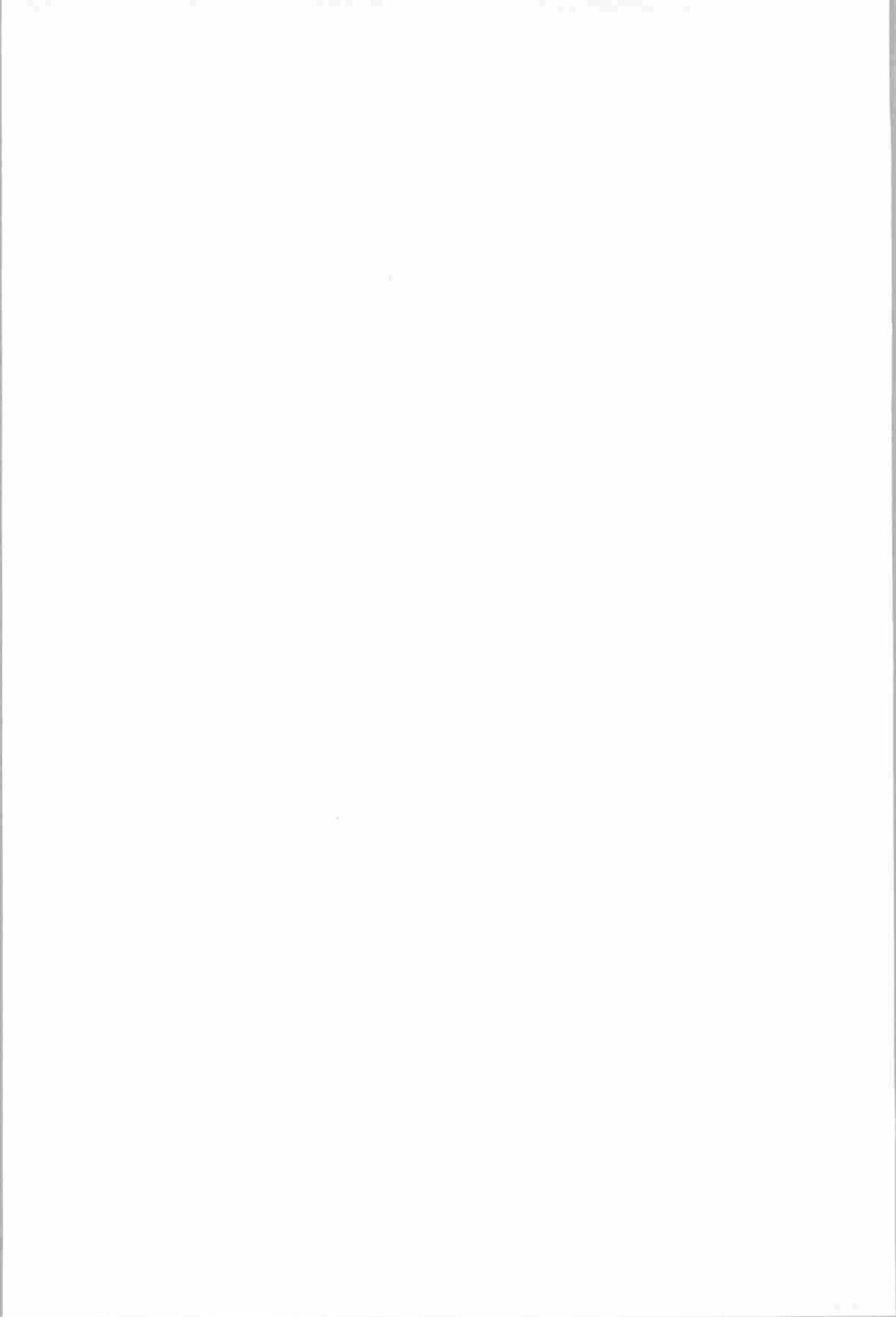
Mars 1999



Sécurité alimentaire







Programme d'Ajustement Structurel, Echanges Régionaux et Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest

Préparé par

**Abdoul Wahab Barry
Ndaya Beltchika-Saint Juste
Dramane Coulibaly**

*Document didactique
à l'intention des acteurs du secteur privé*

Mars 1999



Sécurité alimentaire

Accountability in the Ethical Decision Making Process of Organizations An Issue of Virtue

Robert C. Loeferer
University of North Carolina

Accountability is a central concept in the ethical decision making process of organizations. This article examines the concept of accountability in the context of the ethical decision making process of organizations. It discusses the relationship between accountability and the ethical decision making process, and the role of accountability in the ethical decision making process of organizations.



S O M M A I R E

Préface.....	5
PAS, PASA et Sécurité Alimentaire: De quoi S'agit-il ?.....	7
Les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS).....	7
Les Programmes d'Ajustement Structurel Agricole (PASA)	11
La Sécurité alimentaire	15
PAS et PASA: Impacts sur les Echanges Sous-Régionaux et la Sécurité Alimentaire	17
Quel est le potentiel du développement des échanges sous-régionaux de produits agricoles dans les PASA?.....	17
Quelle est l'importance et comment ont évolué les échanges sous-régionaux de produits agricoles locaux au cours de la période d'application des PAS et PASA?.....	18
Les PAS et PASA ont-ils contribué aux évolutions des flux d'échange de produits agricoles locaux en Afrique de l'Ouest?	19
Suite aux PAS et PASA, le potentiel de développement des flux d'échanges sous-régionaux a-t-il été suffisamment exploité?	19
Renforcer les Echanges et Améliorer la Sécurité Alimentaire	22
Les avantages comparatifs	22
Les contraintes d'infrastructure et institutionnelles.....	23
Le Chemin de la Croissance au Sein de la Sous-Région	24
Les causes de l'échec relatif des PAS et PASA.....	24
Bibliographie.....	28

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS
100 EAST 57TH STREET, NEW YORK, NY 10022
TEL: 212 850 6000 FAX: 212 850 6001
WWW.CHICAGO.PRESS.COM





P R É F A C E

Le Projet de Fluidification des Echanges et de Rapprochement des Politiques Agro-Alimentaires (FERAP) du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) a commandité des études sur les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) Agricoles en 1996-97 afin d'évaluer leurs impacts sur les échanges sous-régionaux de produits agricoles locaux. Ces études avaient aussi pour objectif d'identifier des programmes d'appui aux Etats pour la promotion des échanges régionaux et l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Le présent document, rédigé à l'intention des producteurs et opérateurs de l'Afrique de l'ouest, reprend et développe, sous une forme pédagogique accessible à cette cible, les résultats de ces études. La forme question – réponse nous a paru la plus appropriée.

Il est apparu au cours des études que les producteurs et opérateurs n'ont pas une vision d'ensemble des PASA et de la sécurité alimentaire. La première partie du document vise à leur donner cette vision d'ensemble à travers la réponse à la question " PAS, PASA et Sécurité Alimentaire : de quoi s'agit-il ? "

Les autres parties du document sont articulées autour des 3 questions suivantes :

- *PAS et PASA : quels impacts sur les échanges sous-régionaux de produits agricoles locaux et la sécurité alimentaire ?*
- *Que faire pour renforcer les échanges sous-régionaux de produits agricoles locaux et la sécurité alimentaire ?*
- *Comment faire pour renforcer les échanges sous-régionaux de produits agricoles locaux et améliorer la sécurité alimentaire ?*

Nous espérons que le document répond à l'attente de ses cibles.

*Le Secrétaire Exécutif du CILSS
Madame CISSE Mariam K. SIDIBE*

Business Ethics and the Role of the State

The relationship between business ethics and the state is a complex and evolving one. In the past, the state was often seen as the primary enforcer of moral standards in the marketplace. However, in the modern era, the state's role has become more nuanced, often acting as a facilitator or regulator rather than a direct enforcer. This shift is largely due to the increasing complexity of global markets and the rise of multinational corporations. The state now faces the challenge of balancing the need for regulation with the desire for economic growth and innovation. This balance is often struck through a combination of laws, regulations, and incentives. The state's role in promoting business ethics is thus a delicate one, requiring a deep understanding of both the business world and the moral principles at stake. In this paper, we explore the various ways in which the state can influence business ethics, from the establishment of legal frameworks to the promotion of ethical education and training. We also discuss the challenges that the state faces in this regard, such as the difficulty of enforcing regulations in a globalized world and the potential for corruption. Finally, we offer some thoughts on the future of business ethics and the role of the state in this regard.




PAS, PASA ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : De quoi s'agit-il?

LES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL (PAS)



1960-1970 : Deux décennies de politiques de développement dirigistes

Au cours des années 60 et 70, les régimes africains ont opté pour une stratégie de développement dirigiste faisant de l'Etat le principal acteur du développement économique et social. Pour les socialistes, il s'agissait d'une option idéologique tandis que pour les libéraux, ce choix était justifié par l'extrême faiblesse du secteur privé tant au niveau de ses moyens financiers que de ses capacités d'entreprendre et de gestion.

L'Etat était le principal opérateur économique chargé d'extraire le surplus maximum du secteur agricole pour bâtir une industrie de substitution aux importations. D'où, une mainmise de l'Etat sur les activités économiques à travers non seulement son rôle de producteur de biens et services marchands, mais aussi grâce à une réglementation forte de l'exercice des activités économiques entreprises par le secteur privé. Cette politique s'est matérialisée par :

- la création d'un vaste secteur public productif ;
- des politiques budgétaires et monétaires laxistes ; et
- des politiques agricoles comme source de régression de l'agriculture.

A. La création d'un vaste secteur public productif

Les Etats ont tous créé, sur la base d'un endettement extérieur colossal, une multitude d'entreprises intervenant dans tous les secteurs de l'activité économique à savoir la production et la commercialisation de biens.

Les monopoles accordés à ces entreprises publiques et la concurrence déloyale qu'elles ont faite au secteur privé en raison des avantages spécifiques dont elles bénéficiaient ont créé des distorsions fortes dans l'économie et détruit les incitations pour les producteurs privés. Les contre-



performances réalisées par ces entreprises et le découragement du secteur privé en raison de la destruction des incitations se sont traduits par une baisse substantielle de la compétitivité interne et externe des économies de la sous-région.

B. Des politiques budgétaires et monétaires laxistes

Les politiques budgétaires et monétaires ont été mises au service de cette stratégie d'intervention massive de l'Etat.

Les dépenses publiques ont connu une forte croissance contre des recettes publiques de plus en plus limitées par les contre-performances économiques. Cela c'est traduit par un recours aux banques de plus en plus massif afin de financer non seulement les déficits des Trésors mais aussi celles des entités publiques et parapubliques.

C. Des politiques agricoles comme source de régression de l'agriculture

Pendant longtemps, la préoccupation majeure des gouvernements était la promotion des cultures d'exportation avec pour objectif l'augmentation des recettes d'exportation afin de financer les besoins budgétaires et les objectifs de développement de l'Etat.

Progressivement, différents chocs tels que : la sécheresse et les crises alimentaires en résultant, et la fluctuation des cours mondiaux des cultures d'exportation ont amené les autorités à donner plus d'importance aux objectifs d'autosuffisance alimentaire et de diversification de la production agricole. Le développement de l'agriculture devrait assurer aussi l'approvisionnement de l'industrie en matières premières locales et la hausse des revenus ruraux.

La stratégie utilisée à cette fin a consisté en une intervention massive de l'Etat dans le secteur de l'agriculture non seulement à travers la fourniture aux producteurs des services d'appui à la production et à la commercialisation, mais aussi par l'exercice direct d'activités de production et de commercialisation d'intrants et de produits agricoles, et le contrôle des prix de ces biens par l'Etat.

Des économies et sociétés ouest-africaines en crise profonde

Ces politiques publiques non appropriées ont contribué, avec d'autres facteurs (la crise du pétrole, les catastrophes climatiques, la détérioration des termes de l'échange, etc.), au développement de la crise économique et sociale dont tentent de sortir aujourd'hui encore les pays de l'Afrique de l'Ouest. Ses principaux indicateurs sont :

- des taux de croissance économique généralement inférieurs à 2 % et même quelque fois négatifs ;
- l'insolvabilité des Etats au cours des années 80 ;
- des déficits insoutenables des comptes extérieurs ;



- des dettes publiques colossales ; et
- le développement généralisé de la pauvreté.

L'ajustement structurel pour sortir de la crise et faire du secteur privé le moteur d'une croissance durable et équitable

Pour sortir de la crise et lancer un processus de croissance durable, de nombreux Etats du Tiers-Monde ont été contraints de mettre en œuvre des politiques et programmes appelés Programmes d'Ajustement Structurel (PAS). Ces derniers constituent une rupture radicale avec les stratégies de développement des décennies précédentes et sont articulés autour des deux grands axes stratégiques suivants :

- stabilisation macro-économique, et
- modification des conditions structurelles de fonctionnement de l'économie

A. La stabilisation macro-économique

Les déséquilibres macro-économiques persistant dans les pays visés par notre étude au début des années 1980 étaient le premier obstacle à toute reprise d'une croissance économique soutenue. Les PAS s'y sont attaqués en premier lieu à travers des mesures de stabilisation macro-économiques visant à rétablir les grands équilibres macro-économiques.

Rétablir les grands équilibres macro-économiques, c'est réduire :

- le taux d'inflation ;
- le déficit des comptes extérieurs (balance commerciale) ;
- le déficit des finances publiques ; et
- la dette extérieure à des niveaux acceptables.

B. La modification des conditions structurelles de fonctionnement de l'économie

Les décennies 60 et 70 ont été caractérisées par, après la mise en œuvre de conseils reçus d'experts nationaux et issus d'institutions bilatérales et multilatérales :

- des économies administrées où l'Etat s'est substitué aux mécanismes de marché en par exemple fixant les prix; et
- l'intervention massive de l'Etat dans les activités de production et de commercialisation de biens et services.

Il en a résulté une profonde perturbation des conditions structurelles de fonctionnement de l'économie, et un cadre macro-économique peu incitatif à l'investissement privé. Il fallait donc modifier ces conditions struc-



turelles de fonctionnement de l'économie, instaurer une régulation efficace par les mécanismes de marché et créer un environnement incitatif à l'investissement privé.

Afin de relancer la croissance, en plus du rétablissement des équilibres macro-économique, l'objet du deuxième volet des PAS est de :

- focaliser l'intervention de l'Etat sur la provision des services publics ;
- désengager l'Etat de la production et de la commercialisation des biens et services ;
- améliorer la transparence, l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques ;
- laissez libre cours aux mécanismes du marché ; et
- créer un environnement incitatif à l'investissement privé.

Il existe deux catégories de programmes d'ajustement structurel :

- les programmes macro-économiques ; et
- les programmes sectoriels.

A. Les Programmes macro-économiques

Ces programmes comportent les grandes séries de mesures suivantes :

1. Les mesures de politique budgétaire :

Dépenses :

- Réduction des dépenses ;
- Adéquation entre les dépenses et les nouvelles priorités inter- et intra-sectorielles ;
- Amélioration des procédures de passation des marchés ; et
- Amélioration des investissements publics.

Recettes :

- Accroissement des recettes ;
- Accroissement de l'assiette fiscale ; et
- Meilleur recouvrement de l'impôt.

2. Les mesures de politique monétaire et du crédit :

- réduction de l'endettement de l'Etat vis-à-vis du système bancaire ;
- réorientation du crédit en faveur du secteur privé ;
- réforme des instruments monétaires au profit des mécanismes de marché ;
- politique active des taux d'intérêt afin d'augmenter l'épargne et l'in-



vestissement productif ; et

- Ajuster la parité des monnaies (cédi et franc CFA) afin de rétablir la compétitivité des économies.
3. Les mesures de promotion du secteur privé comme pilier de la croissance :
- désengagement de l'Etat du secteur productif et commercial et réforme du secteur des entreprises publiques et des Organismes de Développement Rural (ODR);
 - réforme du cadre juridique, réglementaire et fiscal pour créer un environnement favorable au développement des affaires; et
 - libéralisation du commerce et des prix.

B. Les programmes sectoriels

Les Etats ont révisé leurs politiques et programmes sectoriels de développement pour y intégrer les nouvelles orientations choisies dans le cadre des réformes macro-économiques en vue de promouvoir un développement durable supporté par le secteur privé.

Les programmes d'ajustement sectoriels concernent généralement les secteurs suivants:

- l'éducation ;
- la santé ;
- les transports et communication ;
- l'agriculture et l'environnement;
- l'industrie ; et
- le secteur financier.

Les mesures prises portent sur :

- le développement des ressources humaines ;
- la libéralisation des activités ;
- la fourniture de services publics d'appui aux producteurs et opérateurs économiques; et
- la levée des contraintes qui pèsent sur le développement des affaires.

Il est attendu que ces programmes macro-économiques et sectoriels contribuent au développement des échanges (intérieurs et extérieurs) et au renforcement de la sécurité alimentaire (hausse des revenus, diversification des approvisionnements en raison de la libéralisation, etc.). Mais, c'est surtout dans les PASA que l'amélioration de la sécurité alimentaire est retenue comme un objectif spécifique.



LES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL AGRICOLES (PASA)

Les PASA sont la traduction des changements de politiques de développement de l'agriculture conformément aux orientations de l'Ajustement structurel. Le but visé par les PASA est une croissance forte et durable d'une production agricole diversifiée capable de soutenir un processus de développement durable de l'ensemble de l'économie.

Buts et objectifs

Les objectifs visés à cet égard sont :

- la satisfaction des besoins alimentaires nationaux plutôt à travers la recherche de la sécurité alimentaire que l'autosuffisance alimentaire ;
- la diversification et la croissance de la production et des exportations agricoles ;
- l'accroissement des revenus des populations rurales (que la croissance de la production agricole ne garantit pas automatiquement); et
- l'amélioration de la gestion des ressources naturelles.

Stratégies retenues pour le développement de l'agriculture

La réforme du secteur de l'agriculture, moteur du développement ouest-africain, est fondée sur le renforcement de sa compétitivité interne et externe à travers :

- le renforcement de l'efficacité productive ;
- le retour aux jeux des mécanismes de marché ; et
- l'amélioration de l'environnement des transactions.

Quatre axes de réformes ont été retenus pour élaborer les PASA:

- le désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation des intrants et produits agricoles au profit du secteur privé;
- le développement des incitations dans le secteur : délivrance efficace des services d'appui à la production et à la commercialisation des produits agricoles ; rétablissement des mécanismes de marché ; et amélioration des termes de l'échange en faveur de l'agriculture ;
- l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement pour asseoir le processus de croissance de l'agriculture sur une base durable ; et
- le développement de l'approche filière avec une réorientation des incitations vers les cultures ayant un fort avantage comparatif dans les pays.



Les mesures PASA

Les PASA incluent cinq séries de mesures comportant les éléments suivants:

- améliorer les services publics d'appui à la production agricole;
- développer l'économie de marché dans le secteur de l'agriculture;
- concertation entre le secteur privé et public pour l'élaboration et mise en oeuvre des politiques et programmes de prestation de services d'appui;
- réformer les institutions afin de renforcer les capacités d'intervention et l'efficacité des différents acteurs du secteur; et
- améliorer les investissements public dans l'agriculture.

A. Amélioration des services publics d'appui à la production agricole à travers la redéfinition de leurs cibles et contenu

Recherche agricole, vulgarisation et formation des paysans

- resserrer les liens entre la recherche et la vulgarisation agricole ;
- mettre des technologies appropriées à la disposition des paysans ; et
- étendre le champs de la vulgarisation à plusieurs produits et localités.

Mesures relatives aux aménagements hydro-agricoles :

- améliorer la gestion des aménagements réalisés ;
- impliquer d'avantage les opérateurs privés dans cette gestion ; et
- favoriser les aménagements à petite échelle plus à la portée des paysans.

Retrait de l'Etat de l'approvisionnement des paysans en intrants et matériels agricoles au profit du secteur privé.

- désengagement de l'Etat des activités d'approvisionnement des paysans en intrants et matériels agricoles ; et
- mesures d'incitation et d'encadrement pour le secteur privé pour qu'il se substitue à l'Etat pour l'approvisionnement en intrants et matériels.

Selon les pays, les actions engagées portent sur : exonérations et allègements de la fiscalité sur les matières premières destinées à la fabrication des intrants et matériels agricoles, promotion des caisses d'épargne et de crédit, suppression du plafonnement du taux d'intérêt du crédit agricole, abandon des quotas de crédit agricole imposés aux banques, dissolution ou privatisation des institutions publiques de crédit agricole, etc.

- suppression des subventions aux intrants et matériels agricoles.

NB : l'importance du retrait de l'Etat varie selon les pays.



Accès des producteurs à la terre

Suppression des autorisations préalables d'importation, allègement des procédures d'exportations, suppression des taxes sur les exportations, exonérations fiscales des importations d'intrants et matériels agricoles.

- Préparation ou application de mesure destinées à renforcer la sécurisation foncière des exploitations.

Amélioration de la gestion des ressources naturelles

B. Développer l'économie de marché dans le secteur de l'agriculture

Dissolution des caisses de péréquations ayant le monopole de l'importation du riz en Côte d'Ivoire et au Sénégal après la dévaluation du franc CFA, afin que cette activité soit entièrement reprise par le secteur privé.

Libéralisation du commerce et des prix des intrants et produits agricoles et le désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation des produits agricoles au profit du secteur privé :

- restauration de la liberté du commerce et suppression des monopoles d'Etat.
- simplification des procédures administratives du commerce extérieur ;
- suppression du contingentement des importations, et des exonérations fiscales et réduction de taxes ;

Le Mali a réduit la protection tarifaire sur le riz de près de 50% à seulement 11% depuis 1995

- ... ajustement de la protection tarifaire pour certains produits comme le riz (Mali, Sénégal) et les produits horticoles (au Sénégal) ; et

- libéralisation des prix : détermination des prix par le marché accompagnée dans certains cas d'un mécanisme de soutien d'un prix plancher ; prise en compte de l'évolution des cours mondiaux dans la détermination des prix aux producteurs des grandes cultures d'exportation fixés par l'Etat.

Régulation et appui de l'Etat au bon fonctionnement et au développement des marchés:

- mise en place de Système d'Information sur les Marchés (SIM) pour mieux informer les opérateurs économiques et améliorer l'allocation de leurs ressources ;
- développement des infrastructures de marché, de transport et de communication ;
- système de taxation des importations en fonction de la situation sur le marché national et international ;
- allègement des contraintes administratives pesant sur le fonctionnement des marchés. La plupart des pays ont réduit la liste de documents à fournir



- pour exercer la fonction d'importateur ou d'exportateur en vue d'accélérer les procédures d'importation et d'exportation des produits agricoles; et
- Gestion d'un stock national de sécurité alimentaire généralement confié à la société parapublique qui détenait le monopole des importations des denrées alimentaires.

A l'exception du SIM de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Sénégal qui collectent aussi des informations sur les fruits et légumes, ceux des autres pays ouest-africains ne collectent des informations que sur les céréales.

La Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal ont institué la taxe conjoncturelle d'importation (TCI) sur le riz importé pour protéger le riz produit localement.

C. Mesures destinées à favoriser la concertation entre le secteur privé et public dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de prestation de services d'appui

Ces mesures ont généralement porté sur :

- le développement des technologies appropriées ;
- la diffusion des messages de vulgarisation ;
- le montage, la réalisation et la gestion des projets d'aménagements hydro-agricoles, l'approvisionnement des paysans en intrants et matériels agricoles ;
- la gestion du crédit agricole ; et
- la gestion des ressources naturelles.

Par ailleurs, avec le désengagement de l'Etat des activités de production, la réalisation et l'entretien des infrastructures d'appui à la production et à la commercialisation des produits agricoles reviennent au secteur privé. Celles-ci incluent, entre autre, les travaux de construction et d'entretien des aménagements hydro-agricoles, des routes et de pistes rurales.

D. Des réformes institutionnelles pour renforcer les capacités d'intervention et l'efficacité des différents acteurs du secteur

Il s'agit entre autre:

- de la **restructuration des structures publiques** intervenant dans le secteur de l'agriculture : départements ministériels chargés de l'agriculture et des services qui leurs sont rattachés, Office de Développement Rural (ODR) et organismes apparentés, entreprises publiques du secteur de l'agriculture non liquidées ou privatisées;
- de la *création de nouvelles structures* ; et



- du *renforcement des capacités* des organisations paysannes : chambres d'agriculture, syndicats et coopératives de producteurs, associations et groupements villageois.

E. Mesures d'amélioration des investissements publics dans l'agriculture

Elles portent sur l'amélioration du processus de programmation des investissements, l'amélioration de la gestion et du suivi des projets et programmes, etc.

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

C'est " *l'accès pour tous en tout lieu et en tout temps à une alimentation suffisante pour une vie productive et saine* ".

Pour un pays donné, elle suppose que:

- l'offre d'aliments pour la consommation intérieure couvre les besoins alimentaires des populations ; et
- que chaque individu est en mesure de se procurer une partie de l'offre d'aliments disponibles à concurrence de ses besoins.

On peut donc augmenter la sécurité alimentaire à travers :

A. L'accroissement de l'offre d'aliments pour la consommation intérieure grâce à :

1. l'augmentation de la production intérieure par l'accroissement de la productivité agricole

Cette mesure a été privilégiée dans les politiques agricoles dans le cadre de la recherche de l'autosuffisance alimentaire qui ne garantit pas la sécurité alimentaire car elle signifie simplement que la production nationale couvre les besoins nationaux d'aliments. Par faute de moyens, une partie de la population peut ne pas accéder à l'offre d'aliments disponibles.

Cette mesure peut cependant s'avérer anti-économique lorsque le coût d'opportunité d'accroissement de la production alimentaire nationale est trop élevé. Cet aspect a été souvent perdu de vue dans les politiques agricoles.

2. l'augmentation des exportations de produits alimentaires dans lesquels le pays en question dispose d'un avantage comparatif;

Les exportations agricoles agissent doublement sur la sécurité alimentaire :

Elles peuvent d'une part réduire l'offre d'aliments disponible pour la consommation intérieure et en hausser les prix sur le marché intérieur, donc réduction de l'autosuffisance alimentaire. (*La hausse du prix de la viande au Mali après la dévaluation du CFA illustre bien cet effet*).



Elles peuvent d'autre part améliorer la sécurité alimentaire. Les revenus tirés des exportations peuvent augmenter le pouvoir d'achat d'une fraction plus importante de la population (*directement pour les exportateurs, et indirectement pour tout le pays à travers les effets induits des exportations sur la croissance économique*) et son accès aux produits alimentaires.

l'accroissement des importations de produits alimentaires:

Cette solution est souvent écartée en raison des impacts négatifs suivants :

- dégradation du solde de la balance commerciale ;
- dépendance de l'étranger pour une question aussi sensible que l'alimentation ; et
- réduction de l'emploi rural si les importations se substituent à la production locale.

Il ne faut cependant pas perdre de vue qu'il est souvent plus économique d'exploiter au maximum son avantage comparatif pour un produit donné, d'exporter une partie de la production de ce produit et d'importer des produits alimentaires à des prix plus favorables pour combler la faiblesse de production alimentaire nationale disponible pour la consommation intérieure. Dans certains contextes, les importations de produits alimentaires ont donc un impact favorable sur la sécurité alimentaire.

Les gouvernements ont désormais pris en compte dans leurs politiques et programmes ces différents aspects des relations entre autosuffisance alimentaire et échanges extérieurs de produits alimentaires d'une part, et la sécurité alimentaire d'autre part. Malgré tout, certains décideurs persistent à vouloir développer des productions pour lesquelles ils n'ont pas d'avantage comparatif et à restreindre les importations de produits alimentaires pour des raisons peu convaincantes.

Il apparaît donc clairement que *la promotion des échanges extérieurs, notamment sous-régionaux de produits agricoles est une voie de renforcement de la sécurité alimentaire si elle est basée sur l'exploitation par chaque pays de ses avantages comparatifs.*

B. L'accroissement des revenus

Il permet de rendre solvable la demande de produits alimentaires pour satisfaire les besoins alimentaires de la population et de renforcer la sécurité alimentaire en conséquence.

Les mesures visant à renforcer les performances du secteur de l'agriculture et ses effets d'entraînement sur le reste de l'économie, et le développement approprié des échanges extérieurs participent à l'amélioration de la sécurité alimentaire à travers l'accroissement des revenus.

En définitive la concertation entre Etats de l'Afrique de l'ouest pour harmoniser leurs politiques agricoles et leurs politiques du commerce extérieur est une voie sûre d'amélioration de leur sécurité alimentaire.



PAS ET PASA : Impacts sur les échanges et la sécurité alimentaire

QUESTION 1

.....
Quel est le potentiel du développement des échanges sous-régionaux de produits agricoles dans les PASA ?

1. *Un potentiel de développement des échanges sous-régionaux de produits agricoles jugé important mais non évalué globalement avec une précision satisfaisante*

Plusieurs études ont montré qu'il existe un potentiel d'échanges bénéfiques entre les pays ouest-africains.

Par exemple : Barry et al. (1991) ont analysé les avantages comparatifs dans la production et commercialisation de céréales entre le Sénégal, la Guinée, la Mali et la Côte d'Ivoire. Cette étude a mis en évidence que le Mali pourrait vendre du mil aux autres pays et du riz à la Haute Guinée qui en retour serait en position d'approvisionner le Mali en riz et maïs. La Côte d'Ivoire serait en mesure d'exporter son maïs au Mali qui pourrait fournir du riz à la partie septentrionale de la Côte d'Ivoire. Le Sénégal pourrait exporter de l'arachide et de l'huile d'arachide vers la Guinée et le Mali.

De plus, d'autres études ont révélé qu'il existe un potentiel inexploité d'échanges de produits d'élevage entre les pays sahéliens et les marchés côtiers.

Par exemple: l'étude menée par Metzler et Cook (1993) montre que le Sahel n'a pas pu tirer parti de ce potentiel à cause de la surévaluation du franc CFA qui rendit la viande sahélienne moins compétitive que celle provenant de la Communauté Européenne (CE). La compétitivité de la viande sahélienne était d'autant plus menacée que la CE subventionnait de façon importante sa viande exportée vers l'Afrique de l'Ouest.

2. *Un potentiel de développement des échanges sous-régionaux de produits agricoles peu exploité*

La dévaluation du franc CFA survenue en janvier 1994 a provoqué un regain de compétitivité dans la sous-région et a du coup créé de nouvelles opportunités d'échanges entre non seulement les pays sahéliens et côtiers, mais aussi entre les Etats membres et non-membres de la zone franc CFA.



Suite à la dévaluation, les pays sahéliens ont intensifié leurs exportations de bétail vers les marchés côtiers. Toutefois, depuis près de deux ans, ces exportations stagnent suite à des contraintes liées à l'offre. En effet, le secteur d'élevage est caractérisé par des systèmes de production traditionnels dont la productivité est faible. Ces problèmes au niveau de l'offre peuvent s'étendre à d'autres produits et posent ainsi la problématique de l'amélioration des systèmes de production dans la sous-région.

3. *Un potentiel de développement des échanges sous-régionaux de produits agricoles peu pris en compte dans les PASA*

La promotion du commerce sous-régional de produits agricoles locaux comme le mil, le sorgho, la banane plantain, le manioc, l'igname, etc. n'est pas une préoccupation spécifique inscrite dans les PAS et PASA:

- absence d'objectifs et de mesures spécifiques de promotion en la matière ;
- les produits agricoles locaux échangés entre pays de la sous-région font rarement l'objet de politique de filière d'envergure ; et
- existence de mesures protectionnistes ou de faible taxation de produits agricoles d'origine hors sous-régional préjudiciables aux développements des échanges sous-régionaux de produits agricoles locaux.

Toutefois, de nombreuses mesures de libéralisation du commerce extérieur en général figurent dans les PAS.

QUESTION 2

Quelle est l'importance et comment ont évolué les échanges sous-régionaux de produits agricoles locaux au cours de la période d'application des PAS et PASA ?

En réponse à cette question, les études de cas faites par le FERAP ont abouti aux constats suivants :

1. les produits agricoles locaux échangés entre les pays de la sous-région sont principalement le bétail-viande et les fruits et légumes, et dans une moindre mesure les céréales (le riz du Mali, le mil-sorgho-maïs du Mali et du Burkina, les produits halieutiques et le sel du Sénégal) ;
2. la part de ces flux d'échange dans le commerce extérieur des différents pays s'est légèrement accru mais est restée généralement faible à quelques exceptions près (comme le bétail-viande au Mali, les produits halieutiques et le sel au Sénégal) ;
3. la tendance d'évolution de ces flux d'échange croît plus rapidement depuis la mise en œuvre de l'Ajustement structurel par rapport à la



- période précédente, avec une accélération souvent forte depuis la dévaluation du franc CFA en 1994 ;
4. la structure de ces flux d'échange (par produit et par destination) n'a pas varié de façon significative ; et
 5. la part du secteur informel dans ces flux d'échange est relativement importante, d'où la sous-estimation de ceux-ci par les statistiques officielles.

QUESTION 3

Les PAS et PASA ont-ils contribué aux évolutions des flux d'échange de produits agricoles locaux en Afrique de l'Ouest ?

Les PAS et PASA ont contribué de façon décisive aux évolutions constatées à travers :

1. L'ajustement du taux de change et la suppression du contrôle de change
Les dévaluations du cedi et la suppression du contrôle de change au Ghana et la dévaluation du franc CFA sont les variables qui ont eu le plus d'impact sur l'évolution des flux d'échanges sous-régionaux de produits agricoles locaux à travers les gains de compétitivité et le libre accès aux devises étrangères.
2. La libéralisation du commerce et des prix a été favorable aux échanges sous-régionaux. Bien que les échanges sous-régionaux n'aient pas atteint leur potentiel, cette libéralisation a permis :
 - la substitution de structures privées plus efficaces aux structures étatiques avec la suppression des monopoles d'Etat et le désengagement de l'Etat des activités commerciales qui s'est traduite par une amélioration des circuits de distribution; et
 - l'amélioration de la structure des incitations : amélioration des prix aux producteurs, allègement et suppression de taxes douanières (notamment les taxes à l'exportation), desserrement des restrictions sur le commerce extérieur (contrôle routier, simplification des procédures du commerce extérieur, etc.).
3. L'amélioration de la productivité et des rendements pour certains produits comme le riz au Mali
En effet, les rendements à l'hectare du riz irrigué dans l'Office du Niger au Mali ont connu une ascension fulgurante suite aux réformes de politiques dans cette filière. De moins de 2 tonnes/ha au début des années 80, ces rendements ont atteint un peu moins de 6 tonnes/ha pendant la campagne agricole 1997/98.



QUESTION 4

Suite aux PAS et PASA, le potentiel de développement des flux d'échanges sous-régionaux de produits agricoles a-t-il été suffisamment exploité ?

Le constat du volume des échanges nous amènent à conclure que ce potentiel n'a pas été suffisamment exploité. Non seulement les PAS et PASA n'ont pas réussi à desserrer suffisamment certaines contraintes fortes qui pèsent sur le développement des échanges sous-régionaux, mais ils en ont créé d'autres à travers leurs effets négatifs sur la production et les échanges de produits agricoles.

1. De fortes contraintes pesant sur les échanges sous-régionaux de produits agricoles locaux que les Programmes n'ont pas suffisamment été allégées.

Elles se traduisent principalement par un coût excessivement élevé des transactions (coût réel ou coût d'opportunité) qui grèvent sérieusement la compétitivité des produits et les marges des opérateurs. Parmi celles-ci, on peut citer :

- Les entraves administratives à la libre circulation des hommes et des marchandises.

L'Ajustement structurel a permis de faire des progrès substantiels dans ce domaine (simplification des procédures de commerce extérieur, suppression des monopoles publics, etc.). Mais, des problèmes majeurs persistent, notamment :

- la faible normalisation des documents et procédures de commerce extérieur sous-régional (l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires OHADA est en train de résoudre ce problème);
- des procédures de commerce extérieur encore lourdes et complexes notamment les nombreuses formalités de transit, la multiplication des postes de contrôle routier, la concentration du traitement des dossiers de commerce extérieur dans les capitales régionales souvent très éloignées des zones de production ;
- les multiples pratiques administratives illégales ou abusives aux postes de contrôle qui rendent inefficaces certaines mesures prises dans le cadre de l'ajustement structurel : prélèvements de taxes illicites, longs retards dans l'acheminement des marchandises vers les marchés occasionnant le non respect de délai de livraison et la dégradation de certaines marchandises (notamment les périssables).

- les difficultés et le coût extrêmement élevé de transport des marchan-



dises liés à l'insuffisance et l'état défectueux des infrastructures et matériels de transport et les droits et taxes élevés sur les véhicules de transports, les pièces de rechange et le carburant.

- la faiblesse du système d'information sur les marchés de la sous-région ;
A travers la mise en place de système d'information sur les marchés, les Programmes d'ajustement ont permis d'améliorer de manière significative l'information des producteurs et opérateurs de chaque pays sur ses marchés nationaux. Mais, peu d'efforts ont été faits pour interconnecter les systèmes d'information sur les marchés nationaux afin de permettre aux producteurs et opérateurs d'accéder à des informations sur le marché sous-régional de leurs produits tant en ce qui concerne les informations quantitatives et qualitatives sur l'offre et la demande que celles concernant la réglementation et les procédures en vigueur sur ces marchés.

- la faiblesse de la productivité et la qualité souvent médiocre des produits de la sous-région ;

Les informations disponibles n'ont pas établi une amélioration significative de la productivité, des rendements et de la qualité du produit pour beaucoup de produits agricoles pour lesquels il existe un potentiel important d'échange sous-régional. Dans de nombreux cas, ces produits ne font pas l'objet de mesures spécifiques d'appui dans le cadre des politiques de filière adoptées.

- les difficultés de financement de la commercialisation des produits agricoles et de transfert de leurs recettes d'exportation.

Les conditions et procédures d'accès au financement prive la grande majorité des opérateurs de crédit à la commercialisation des produits agricoles : coût élevé, garantie difficile à apporter, procédures compliquées, etc.

Par ailleurs les transferts des recettes d'exportation pose de sérieux problèmes. Les transferts sont caractérisés par des coûts élevés et de longs délais. (Il n'est pas rare que les transferts entre les pays de la sous-région prennent plusieurs semaines).

- Les disparités dans les politiques agricoles et du commerce extérieur des Etats de la sous-région.

Les considérations de politique intérieure ont conduit les Etats à certaines disparités dans les politiques agricoles et du commerce extérieur qui freinent le développement des échanges sous-régionaux des produits agricoles locaux:

- Forte taxation des importations de produits agricoles (locaux et non locaux) par certains pays pour développer à des coûts extrêmement élevés des productions nationales pour lesquelles ils ne disposent d'aucun avantage comparatif.



2. *Les effets pervers des programmes constituent aussi des contraintes pesant sur la production et les échanges sous-régionaux de produits agricoles.*

En guise d'exemple, nous pouvons citer le dysfonctionnement du marché des intrants et matériels agricoles résultant:

- du retrait brutal de l'Etat de l'approvisionnement des producteurs dans ces articles en l'absence d'un secteur privé prêt à prendre la relève; et
- de la suppression tout aussi brutale des subventions agricoles et au manque de préparation de des producteurs en l'absence de celles-ci.

D'où:

- difficulté d'accès des paysans aux intrants et matériels agricoles qui entravent les efforts d'amélioration de la productivité agricole,
- indisponibilité des produits sur le marché en l'absence d'un secteur privé capable de remplacer l'Etat;
- difficulté de financement en raison de la privatisation d'organismes publics de crédit agricole ou de leur dissolution (cas de la BNDA en Côte d'Ivoire); et
- détérioration des termes de l'échange entre intrants et produits agricoles au détriment des producteurs en raison d'une croissance plus rapide des prix des intrants et la suppression des subventions aux intrants et matériels agricoles.



RENFORCER LES ÉCHANGES ET AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Le renforcement des échanges sous-régionaux de produits agricoles locaux nécessite une amélioration de leur compétitivité. Deux grandes stratégies avec les mesures correspondantes sont proposées à cet effet :

- une meilleure exploitation par chaque pays de ses avantages comparatifs ; et
- le desserrement des contraintes qui pèsent sur le développement des échanges.

LES AVANTAGES COMPARATIFS

Chaque pays devrait concentrer ses efforts et faibles ressources sur le développement de produits pour lesquels il dispose d'avantages comparatifs par rapport aux autres. L'amélioration de la productivité dans l'agriculture sous-régionale et donc de la compétitivité des produits agricoles locaux qui en résultera sera bénéfique pour tous et la sécurité alimentaire sera renforcée. Pour cela il faut que les producteurs de chaque pays :

- aient une bonne connaissance de leurs avantages comparatifs et des opportunités offertes sur le marché sous-régional pour les valoriser ; et
- bénéficient d'incitations appropriées pour exploiter ces avantages comparatifs.

Deux séries de mesures permettront d'atteindre ces deux objectifs :

A. Développer et interconnecter les Systèmes d'Information sur les Marchés des pays de la sous-région à travers :

- la réduction des marchés couverts ;
- l'accroissement du nombre de produits couverts ;
- l'accroissement du nombre de paramètres de marché sur lesquels les données sont collectées au-delà des prix : les quantités offertes, le volume des transactions conclues, etc. ; et



- une plus grande diffusion des informations collectées auprès des producteurs et opérateurs à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

L'interconnexion des SIM des pays permettra une meilleure diffusion de l'information sur les marchés au niveau sous-régional. Le développement considérable des moyens de communication le permettra assez facilement.

B. Centrer les mesures d'incitation gouvernementales sur l'exploitation des avantages comparatifs

Ceci permettrait une meilleure allocation des faibles ressources des Etats et d'accroître l'efficacité des services publics d'appui.

La politique de filières adoptée dans les PASA est le cadre approprié pour l'application de ces mesures.

LES CONTRAINTES INFRASTRUCTURELLES ET INSTITUTIONNELLES

La problématique des avantages comparatifs reste assez controversée pour le moment. L'autosuffisance alimentaire demeurant un objectif majeur des politiques agricoles des Etats, ceux-ci soutiennent des productions peu justifiées sur le plan économique.

L'allègement des autres contraintes qui pèsent sur les échanges sous-régionaux de produits agricoles est un aspect aussi très important. C'est la deuxième voie pour améliorer la compétitivité des produits agricoles locaux et la structure des incitations au développement des échanges dans la sous-région.

Contrairement à la problématique des avantages comparatifs, il existe pratiquement un consensus sur les mesures à prendre pour desserrer les autres contraintes pesant sur le commerce sous-régional des produits agricoles. Inscrites pratiquement dans les programmes en cours des Etats, elles portent sur:

1. la réduction des entraves administratives à la libre circulation des hommes et des marchandises ;
2. la réduction des difficultés et du coût de transport des marchandises par le développement des infrastructures et moyens de transport et l'allègement des taxes sur les opérations de transport de marchandises ;
3. la facilitation de l'accès des producteurs et opérateurs du secteur de l'agriculture au financement du secteur financier de l'économie : banques, établissements financiers et système financier décentralisé ;
4. l'harmonisation de la taxation des produits agricoles importés des pays n'appartenant pas à la sous-région ; et
5. l'amélioration de la productivité et de la qualité des produits à travers des services publics d'appui mieux ciblés et plus efficaces.



LE CHEMIN DE LA CROISSANCE AU SEIN DE LA SOUS-RÉGION

L'ÉCHEC RELATIF DES PAS ET PASA

Trois facteurs majeurs ont été déterminants dans l'échec relatif des Programmes d'ajustement à desserrer suffisamment les contraintes qui pèsent sur l'exploitation des potentiels de développement des échanges sous-régionaux de produits agricoles locaux :

- le manque de coordination et d'harmonisation des Programmes au niveau sous-régional dont nous avons souligné quelques conséquences fâcheuses dans les développements précédents ;
- la faiblesse des capacités institutionnelles des Etats qui ne leur a pas permis de maîtriser la gestion des Programmes ; et
- la faiblesse de l'implication des opérateurs privés dans l'élaboration et la mise en œuvre des Programmes et la faiblesse de leur surfaces financières

En raison de ces constats, il faut privilégier trois grandes voies sur la manière de s'y prendre pour réussir l'élaboration de Programmes de qualité et leur mise en œuvre en vue de développer les échanges sous-régionaux de produits agricoles locaux et renforcer la sécurité alimentaire :

- coordonner et harmoniser les Programmes au niveau sous-régional ;
- développer les capacités institutionnelles des Etats ; et
- impliquer davantage et avec plus d'efficacité les opérateurs privés dans l'élaboration et la mise en œuvre des Programmes.

A. Améliorer les mécanismes de concertation au niveau sous-régional

Afin de mieux tirer parti des complémentarités naturelles entre les pays de la sous-région, une meilleure coordination des politiques s'impose. De plus, le dynamisme du secteur privé au sein de la sous-région crée une interdépendance de plus en plus étroite entre les Etats ouest-africains.

Non conçu comme une nouvelle structure administrative qui pèsera sur les



Les décideurs sont ainsi interpellés à mettre en place un cadre de concertation sous-régionale pour mieux coordonner les politiques dans une perspective d'intensification des échanges sur la base des avantages comparatifs. Ce cadre dont l'objectif principal est de parvenir à un dialogue permanent intra- et inter-pays sur le processus de négociation, de mise en oeuvre et de suivi-évaluation des PAS et PASA devra englober les pays sahéliens et côtiers, et les pays membres et non-membres de la zone franc CFA. Ce cadre devrait permettre des rencontres fréquentes entre les experts nationaux de l'administration publique et du secteur privé.

négociations et l'application des PAS et PASA, ce cadre sera destiné à :

- déceler les contradictions inhérentes au fonctionnement des différents Programmes et rectifier les tirs lorsque nécessaire;
- à négocier d'une voix commune avec les bailleurs de fonds; et
- dissiper les appréhensions des uns et des autres par rapport aux échanges intra-régionaux et à la sécurité alimentaire.

Les modalités de création de ce cadre sont multiples, toutefois voici quelques suggestions :

- Chaque pays pourrait créer un cadre de concertation sectoriel axé sur un Programme sectoriel, tel que le PASA ou PAST (Programme d'Ajustement Structurel des Transport). Ce cadre devrait avoir une structure légère animée par le secteur privé et la société civile, fer de lance du développement économique de la sous-région. A cet effet, la représentativité et la disponibilité des membres du secteur privé et de la société civile doivent constituer les critères de sélection. Chaque cadre devrait se réunir selon ses besoins nationaux.
- Chaque pays pourrait ensuite créer un cadre national de concertation regroupant tous les programmes sectoriels et coiffé par un leader national. Des cadres nationaux pourrait émerger le cadre régional sectoriel qui ne réunira que les responsables d'un secteur donné de l'Afrique de l'Ouest. Les rencontres de ce cadre dépendraient des problématiques nationales, de l'allure des négociations et des enjeux sous-régionaux.
- On pourrait envisager un cadre régional de concertation qui ne concernerait que chaque dirigeant national. Ce cadre pourrait se réunir une fois par an pour assurer la cohérence et l'harmonisation des programmes nationaux en vue de mieux cerner les enjeux des échanges régionaux. Vu l'importance de ces concertations, il est nécessaire de mettre en place un fond destiné à faciliter les rencontres sous-régionales.

B. Les domaines de coordination et d'harmonisation à privilégier

1. Les droits et taxes sur le commerce extérieur

L'harmonisation des droits et taxes assis sur le commerce extérieur doit



porter sur :

- la suppression des différences de taxation susceptibles de fausser le jeu de la concurrence sur le marché sous-régional au profit de produits importés de pays n'appartenant pas à la sous-région et l'adoption si possible de tarifs extérieurs communs de la sous-région sur certains produits déterminés. Ceci permettrait de traiter le problème de la concurrence déloyale occasionnée par l'importation de produits subventionnés.

- l'allègement, voire la suppression des droits et taxes perçus sur les exportations de produits agricoles locaux vers les marchés sous-régionaux.

2. Les barrières non tarifaires aux échanges sous-régionaux telles que les entraves administratives à la libre circulation des hommes et des marchandises, les infrastructures de transport et communication.

Pour la levée des entraves administratives à la libre circulation des hommes et des marchandises, il faut privilégier : la normalisation sous-régionale des documents de commerce extérieur, l'harmonisation et la simplification des procédures de commerce extérieur dont l'allègement des formalités de transit, la réduction forte du nombre des postes de contrôle routier et une plus grande maîtrise des pratiques administratives illégales ou abusives en cours au niveau de ces postes.

3. Les subventions aux intrants

La suppression de ces subventions s'étant pratiquement généralisée, il est souhaitable désormais d'harmoniser les actions des Etats en la matière et adopter une attitude commune face aux produits subventionnés importés de pays n'appartenant pas à la sous-région.

4. Le renforcement de l'exploitation des avantages comparatifs au niveau de chaque pays

Les compromis et appuis négociés au niveau de la sous-région à cet effet doivent:

- se traduire par des gains supplémentaires pour chaque pays par rapport à la situation actuelle ;
- limiter les risques liés à l'étroitesse de la diversification de sa production agricole au niveau de chaque pays ; et
- permettre l'accroissement des moyens investis dans l'exploitation des avantages comparatifs au niveau de chaque pays.



C. Renforcer les capacités institutionnelles des Etats

Il faut poursuivre les réformes institutionnelles engagées pour développer les capacités institutionnelles des Etats à entreprendre et réussir pleinement des réformes tant au niveau national que sous-régional.

D. Assurer une participation efficace des opérateurs privés dans la conception et la mise en œuvre des Programmes

Produire et exporter des produits agricoles locaux dans la sous-région sont d'abord une affaire des producteurs et des opérateurs (transporteurs et commerçants). En conséquence, toute amélioration durable des échanges sous-régionaux de produits agricoles locaux et de la sécurité alimentaire nécessite leur implication forte et efficace dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes. Deux grandes voies à suivre pour y parvenir:

1. L'amélioration des mécanismes de participation des producteurs et opérateurs

Dans la plupart des pays de la sous-région, la participation des opérateurs privés à l'élaboration et la mise en œuvre des Programmes est restée bien en deçà des attentes. Dans plus d'un cas, elle a été plus formelle que réelle parce que souvent limitée à l'assistance des dirigeants de leurs organisations professionnelles à des réunions d'information. Ou quand elle s'est voulue plus active, elle a été cantonnée à des actions revendicatives purement corporatistes ne prenant pas en compte l'interdépendance des différents volets des Programmes et les obligations des opérateurs. Il faut donc améliorer les mécanismes de participation pour associer effectivement les producteurs et opérateurs à la prise de décisions et assurer leur coopération à la bonne exécution des Programmes.

2. Le renforcement des capacités d'intervention des organisations professionnelles de opérateurs privés

La portée pratique de la participation des producteurs et opérateurs dépend aussi de la capacité de leurs organisations professionnelles :

- A jouer un rôle de relais efficace entre eux et les Etats tant au niveau national que sous-régional, c'est-à-dire :
 - être une force d'interposition reflétant les points de vue de leurs membres auprès des gouvernements pour la préparation et la mise en œuvre des réformes;
 - être capable de diffuser largement les mesures adoptées dans les Programmes auprès de leurs adhérents ;
 - être capable de mobiliser leurs adhérents pour une application correcte des mesures négociées avec les gouvernements ; et



- être une force de pression avec laquelle les gouvernements doivent compter pour réussir les réformes.

Les pratiques administratives abusives et illégales sont liées d'une part au non respect des réglementations par les producteurs et opérateurs et d'autre part à la faiblesse des pressions qu'ils peuvent exercer sur les Etats pour mettre fin à ces pratiques. Donc, les organisations professionnelles dotées des capacités énumérées ci-dessus pourront jouer un rôle déterminant pour la réduction de ces pratiques en amenant leurs membres à respecter la réglementation relative à leurs activités et en faisant pression en contrepartie sur les gouvernements pour réduire les entraves administratives à leurs opérations, notamment les pratiques administratives abusives et illégales.

- A assurer une coopération efficace entre les opérateurs privés des différents pays de la sous-région ;

Une telle coopération permettra aux opérateurs privés:

- d'être une force d'interposition et de pression auprès des Etats au niveau sous-régional ;
- d'être un relais efficace de la diffusion, auprès des producteurs et opérateurs, de l'information sur les marchés et les mesures adoptées au niveau sous-régional pour promouvoir les échanges ; et
- de développer des partenariats au niveau sous-régional entre producteurs et opérateurs pour investir dans l'exploitation des avantages comparatifs des différents pays.

De nombreuses mesures de renforcement des capacités d'intervention des organisations professionnelles sont déjà inscrites dans les Programmes : réorganisation, révision de méthodes et procédures d'intervention, dotations conséquentes en moyens d'intervention, etc. Les progrès à faire portent plus sur l'amélioration de l'application de ces mesures que sur l'engagement de nouvelles mesures.



BIBLIOGRAPHIE

Barry, Abdoul; Salif Diarra et Daouda Diarra (1998). "Promouvoir les exportations de riz malien vers les marchés sous-régionaux." Rapport final du projet Equité et croissance à travers la recherche socio-économique (EAGER)/Régimes commerciaux, financé par l'USAID sous le contrat No. AOT-0546-A-00-5073-00. Cambridge, MA: Associates for International Resources and Development.

Barry, Abdoul; Dirck Stryker et Lynn Salinger (1991). "Incitations, avantages comparatifs et échanges régionaux de céréales dans le sous-espace ouest: cas de la Guinée, du Mali et du Sénégal. Paris: Club du Sahel.

Barry, Maladho (1997). "Evaluation des impacts des PASA nationaux sur les échanges sous-régionaux des produits agro-alimentaires locaux : le cas guinéen." Rapport provisoire soumis au projet de Fluidification des Echanges et de Rapprochement des Politiques Agro-alimentaires (FERAP) du Comité inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS).

Camara, Aïssata (1992). "Les coûts de commercialisation des produits vivriers en Côte d'Ivoire." Abidjan: CIRES.

Diarra, Daouda et Bagayoko Dramane (1997). "Etude d'impact des PASA sur les échanges sous-régionaux de produits agro-alimentaires : cas des pays Mali/Côte d'Ivoire et Mali/Guinée." Rapport provisoire soumis au projet de Fluidification des Echanges et de Rapprochement des Politiques Agro-alimentaires (FERAP) du Comité inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS).

Eicher, Carl et John Staatz (eds.) (1990). "Agricultural Development Ideas in Historical Perspective." In *Agricultural Development in the Third World*, édité par Carl Eicher et John Staatz, Deuxième édition. Baltimore, MD : The Johns Hopkins University Press.

Gabre-Madhin, Eleni; Salifou Diarra; et John Staatz (1992). "La problématique des coûts de transfert dans le cadre de la commercialisation des céréales au Mali." Présenté au séminaire organisé par le PRISAS sur la Sécurité alimentaire régionale, Bamako, Mali, mars 22-27.

Gaye, Matar (1992). "Le commerce informel des produits de l'agriculture sénégalaise: Cas des céréales traditionnelles et de l'arachide." Présenté à la conférence d'IFPRI/ISRA sur l'Intégration régionale des marchés agricoles en Afrique de l'Ouest, Saly Portudal, Sénégal, décembre 2-4.

Hibou, Béatrice (1990). "Analyse comparée des politiques de protection et de régulation des marchés céréaliers ouest-africains: le cas des pays du "sous-espace" ouest". Paris: IRAM/INRA/UNB.



Hirschman, Albert (1958). *The Strategy of Economic Development*. New Haven : Yale University Press.

INRETS-LET (1989). "Politiques de réduction des coûts du camionnage en Afrique subsaharienne." Cas de la Côte d'Ivoire et du Mali." Lyon, France.

IRAM-INRA-UNB (1991). "Echanges céréaliers et politiques agricoles dans le sous-espace Ouest." Paris.

Kazianga, Harouna et Jean-Pierre W. Sawadogo (1997). "Impact des PASA sur les échanges sous-régionaux de produits agricoles : cas des échanges entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire et entre le Burkina Faso et le Ghana." Rapport provisoire soumis au projet de Fluidification des Echanges et de Rapprochement des Politiques Agro-alimentaires (FERAP) du Comité inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS).

Koni Expertise (1997). "Impact des politiques d'ajustement du secteur de l'agriculture (PASA) sur les échanges sous-régionaux de produits agricoles en Afrique de l'Ouest." Rapport de synthèse provisoire soumis au projet de Fluidification des Echanges et de Rapprochement des Politiques Agro-alimentaires (FERAP) du Comité inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS).

Malthus, Thomas R. (1798). *An Essay on the Principle of Population*. Totawa, NJ : Rowman & Littlefield.

Metzel, Jeffrey (1995). "Economic Issues for Livestock Development Strategy in Mali." Rapport sectoriel du Plan d'action de développement de la filière viande rouge, Cambridge: Associates for International Resources and Development.

Metzel, Jeff et Andy Cook (1993). "Economic comparative advantage and incentives in livestock production and trade in West Africa's Central Corridor." Octobre. Cambridge, MA : Associates for International Resources and Development.

N'Diaye, Cheick Tidiane (1997). "Etude de l'impact des PASA sur les échanges sous-régionaux de produits agro-alimentaires entre les pays sahéliens et leurs voisins immédiats : cas du Sénégal." Rapport provisoire soumis au projet de Fluidification des Echanges et de Rapprochement des Politiques Agro-alimentaires (FERAP) du Comité inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS).

Nicholson, Dan et Charlie Stathacos (1992). "Niger: The Marketing and Processing of Garden Crops". Agricultural Marketing Improvement Strategies Project. Bethesda, MD: Abt Associates Inc. et Deloitte et Touche.

Prebisch, Raul (1959). "Commercial Policy in the Underdeveloped Countries." *American Economic Review*, 49 (3), p. 251-73.



Ranis, Gustav et John C. H. Fei (1961). *A Theory of Economic Development*. *American Economic Review*, 53 (3), p. 533-65.

Savadogo, Kimseyinga (1996). "Les enjeux d'une mise en cohérence des politiques agricoles au sein des pays sahéliens et leurs voisins immédiats." Rapport provisoire soumis au projet de Fluidification des Echanges et de Rapprochement des Politiques Agrolimentaires (FERAP) du Comité inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS).

Savadogo, Kimseyinga; Alison T. Slack; et Christopher Delgado (1992). "Long-Distance Food Transfer Costs in Burkina Faso." Présenté à la conférence d'IFPRI/ISRA sur l'Intégration régionale des marchés agricoles en Afrique de l'Ouest, Saly Portudal, Sénégal, décembre 2-4.

Sen, Amartya (1981). *Poverty and Famines*. Oxford : Clarendon Press.

Stryker, Dirck; Lynn Salinger et Jeffrey Metzel (1994). "A Regional Strategy for Trade and Growth in West Africa: Sectoral Analyses and Action Plan." Etude financée par l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID), contrat No. PDC-0095-z-00-9053-00, dans le cadre du projet "Consulting Assistance on Economic Reform". Cambridge, MA: Associates for International Resources and Development.

Stryker, J.D. et C. L. Shaw (1994). "Costs and Benefits of Eliminating Institutional Constraints on the Expansion of Nontraditional Exports". Cambridge, MA: Associates for International Resources and Development.

Vordzorgbe, S.D. et J. Holtzmann (1996). "Intra-Regional Trade in Horticultural Products". Ghana Country Study. Etude préparée pour Agricultural Policy Analysis Project III (APAP III). Bethesda, MD.

Réseau de l'Entreprise en Afrique de l'Ouest et AIRD (1996). "Réalisation du commerce régional en Afrique de l'Ouest". Cambridge, MA: Associates for International Resources and Development.

Zéhia, Kouadio Maurice ; Denis K. N'Goran ; et Deuro N'Garesseum (1997). "Impact des PASA sur les échanges régionaux de produits agricoles." Rapport provisoire soumis au projet de Fluidification des Echanges et de Rapprochement des Politiques Agrolimentaires (FERAP) du Comité inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS).



Dear Sir,

I am writing to you regarding the matter of the late Mr. [Name]. I have been informed that you are the executor of his will and I am sure you will do all that is possible to settle the estate as quickly and as smoothly as possible.

I am sure that you will be able to provide me with the necessary information and documents to complete the probate process.

Yours faithfully,

[Name]
[Address]
[City]

I am sure that you will be able to provide me with the necessary information and documents to complete the probate process.

Yours faithfully,

[Name]
[Address]
[City]

I am sure that you will be able to provide me with the necessary information and documents to complete the probate process.

